

Le 28 juillet 2006  
Jean-Pierre Aubry<sup>1</sup>

## RÉTABLIR L'ÉQUILIBRE FISCAL RÉFLEXIONS SUR LES PRÉSENTES NÉGOCIATIONS

Nous sommes présentement au début d'une période de négociations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le but de ces négociations est de *rétablir l'équilibre fiscal au Canada*, tel qu'exprimé dans le titre d'un des documents du *Budget de 2006* (<http://www.fin.gc.ca/budget06/fp/fptocf.htm> ).

Ces négociations devraient être une excellente opportunité pour mieux cerner les rôles respectifs que doivent jouer les deux ordres de gouvernement et faire en sorte que la gestion de l'ensemble du secteur gouvernemental canadien soit plus efficace et efficiente à long terme. Rater cette opportunité fera en sorte que les batailles sur qui fait quoi continueront, que nos problèmes de gouvernance s'amplifieront et que nous en ressortirons tous perdants.

### SECTION 1 : POSITIONNEMENT DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX

#### Deux visions s'affrontent

1. Une approche globale plus respectueuse des compétences et de l'autonomie des provinces par le biais d'un ensemble de transferts **inconditionnels** ; selon cette approche, l'enveloppe du programme de péréquation serait sensiblement bonifiée.
2. Une approche plus soucieuse d'uniformiser divers programmes gouvernementaux au niveau de l'ensemble du Canada, ayant pour effet d'accroître le rôle du gouvernement fédéral par le biais d'une multitude de transferts **conditionnels** dans plusieurs champs de compétence provinciale ; selon cette approche, l'enveloppe du programme de péréquation demeurerait relativement proche de son niveau actuel.

Nous devons donc choisir entre une gestion relativement décentralisée de notre secteur gouvernemental (et cohérente avec la *Constitution canadienne*) ou une gestion de plus en plus centralisée. Voulons-nous que nos gouvernements provinciaux fonctionnent de

---

<sup>1</sup> Un merci à Jac-André Boulet, à Charles M. Carrier et Me Andrée Lajoie pour leurs commentaires. Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que l'auteur.

façon relativement autonome dans leurs champs de compétence exclusifs ou voulons-nous que le gouvernement fédéral soit le chef d'orchestre et un important pourvoyeur de fonds dans **tous** les secteurs prioritaires d'activités des gouvernements provinciaux ?

### **Le gouvernement fédéral garde le cap.**

Dans le document budgétaire précité, le gouvernement fédéral reconnaît clairement que *"l'accroissement des dépenses fédérales dans des domaines de responsabilité provinciale et l'attention insuffisante accordée aux domaines relevant clairement du gouvernement fédéral ont eu pour effet de créer des problèmes de reddition de comptes, car il est ainsi plus difficile pour les Canadiens de déterminer quel ordre de gouvernement devrait avoir à rendre des comptes au sujet d'une politique ou d'une initiative donnée."* (p. 24)

Selon ce même document, les problèmes suivants se sont ajoutés à ceux affectant la reddition de comptes : une augmentation des tensions entre les deux ordres de gouvernement, des coûts supplémentaires pour les contribuables et une plus grande incertitude dans la gestion des programmes à financement partagé. Le gouvernement fédéral va encore plus loin dans son éloge du respect de l'autonomie des provinces : *"Le respect de l'autonomie des provinces et des territoires dans leurs domaines de responsabilité devrait aussi favoriser l'innovation stratégique et l'élaboration de nouvelles politiques qui pourraient mieux répondre aux besoins des Canadiens dans toutes les régions du pays."* (p. 59)

Le respect de la *Constitution canadienne* et des règles de bonne gouvernance devrait donc inciter le gouvernement fédéral à porter une plus grande attention à ses propres responsabilités : défense, sécurité aux frontières, garde côtière, immigration, justice et application de la loi, politique monétaire, aide internationale, soutien aux peuples autochtones. **Cependant, en même temps qu'il reconnaît que la *Constitution canadienne* attribue des champs de compétence exclusifs aux gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral se garde le droit d'intervenir dans ces secteurs dès qu'il a la perception que ces secteurs nécessitent des investissements prioritaires :**

*"Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent maintenir leur collaboration à l'égard de ces **priorités partagées** pour faire en sorte que les Canadiens aient accès :*

- *à des soins de santé de qualité en temps opportun, quelle que soit leur capacité de payer;*
- *à un enseignement postsecondaire et une formation abordables, accessibles et de grande qualité, qui tiennent compte des besoins du marché du travail et qui appuient une économie novatrice grâce à une capacité de recherche de calibre mondial;*
- *à une infrastructure moderne et efficace dans tout le pays."* (p. 27)

Ce concept de "priorités partagées" qui est utilisé comme un principe de gestion, primant sur le respect de la *Constitution canadienne*, serait validé par le fait que les gouvernements provinciaux ont signé de nombreuses ententes individuelles avec le gouvernement fédéral dans ces domaines de responsabilité et par la perception que les Canadiens voudraient qu'il en soit ainsi :

*"L'exécution de ces engagements à l'égard de ces mesures complémentaires contribuera à l'établissement d'une assise solide à long terme pour la prestation de services publics clés – dans les domaines des soins de santé, de l'enseignement postsecondaire, de la formation et de l'infrastructure – que les Canadiens considèrent **comme étant des priorités partagées** et serviront à rétablir la confiance des Canadiens envers l'équité et l'intégrité des arrangements fiscaux." (p. 68)*

Cette approche permettant au gouvernement fédéral d'envahir les champs de compétence exclusifs des provinces et ce choix des mots pour le justifier se rapprochent étrangement de l'argumentation utilisée par Paul Martin dans la lettre qu'il a envoyée au Conseil de la fédération, le 23 décembre dernier. En voici quelques extraits :

*"Les citoyens ont demandé que des mesures soient prises en ce qui concerne les temps d'attente et les soins de santé. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont négocié une entente de 41 milliards de dollars sur la santé..."*

*Les Canadiens ont voulu que des mesures soient prises dans le domaine de la garde d'enfants – que des places soient créées et que certains services soient offerts. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont collaboré pour mettre sur pied un nouveau système national d'apprentissage et de garde d'enfants, pour financer des services et une éducation abordable et de qualité..."*

*Les Canadiens ont demandé que les infrastructures de leurs villes et de leurs municipalités soient modernisées. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont collaboré à la mise en œuvre du Nouveau pacte pour les villes et les collectivités... Nous comprenons tous que nos priorités sont établies par tous les Canadiens..."*

*Je crois que les besoins de la population canadienne doivent être comblés et **que c'est la responsabilité du Premier ministre du Canada de mobiliser les ressources de la société en entier, particulièrement avec ses partenaires gouvernementaux, pour que l'énergie et les ressources collectives portent leurs fruits...**"* (voir :

[http://www.conseildelafederation.ca/pdfsfrançais/Liberalresponse\\_Fr.pdf](http://www.conseildelafederation.ca/pdfsfrançais/Liberalresponse_Fr.pdf) )

Jusqu'à date, l'arrivée du nouveau gouvernement à Ottawa a donc relativement peu changé l'approche du gouvernement fédéral, à l'exception de deux mesures :

1. la baisse de la TPS qui a pour effet de réduire de façon permanente le surplus du gouvernement central et de dégager de l'espace fiscal pour les gouvernements provinciaux.
2. Le remplacement du programme national de garderies (des transferts aux provinces) par des allocations payées directement aux parents qui ont de jeunes enfants. Ce changement dégage également de l'espace fiscal pour les gouvernements provinciaux qui peuvent, par exemple, accroître les frais pour leur réseau provincial de garderies.

On est cependant encore loin d'une nouvelle approche visant le rétablissement de l'équilibre fiscal. Selon le document budgétaire mentionné précédemment, il n'est pas question que le gouvernement fédéral fasse marche arrière dans son envahissement des champs de compétence provinciale. Le maintien du programme d'investissements dans les infrastructures municipales annoncé dans le dernier budget fédéral en est la preuve. Tout au plus, il ralentira sa progression et cherchera un plus grand consensus pour le faire. Compte tenu du fait qu'il a présentement des surplus budgétaires, ce sera relativement facile pour lui de convaincre une majorité de provinces (notamment les plus petites et les plus dépendantes) en usant de son pseudo-pouvoir de dépenser. Face à de tels propos, il est normal que les provinces, et même les administrations municipales, fassent la file à Ottawa pour avoir de l'argent frais à dépenser dans des domaines aussi prioritaires que la santé, l'éducation et les infrastructures publiques.

Il y a donc tout lieu de croire que la seconde vision prévaudra. Malheureusement, ce ne sera pas parce qu'un débat public aura permis de faire ressortir des raisons profondes en faveur de ce choix. Les gouvernements provinciaux seront divisés face au gouvernement fédéral qui aura les ressources financières à court et moyen terme pour imposer ses solutions. À plus long terme, il y aura donc encore des périodes d'envahissement plus prononcé lorsque le gouvernement fédéral aura des surplus (comme on a observé ces huit dernières années) et des périodes de retrait au grand dam des provinces les plus vulnérables (comme on a vu au milieu des années 90) lors que le gouvernement risquera d'avoir ou aura des déficits budgétaires. L'existence de surplus budgétaires ne devrait être à la source de l'expansion d'un ordre de gouvernement sur le territoire de l'autre ordre de gouvernement. **Les surplus budgétaires devrait servir à trois choses : accroître ses dépenses dans ses propres champs de compétence s'il y a un réel besoin de le faire, rembourser sa dette et/ou permettre une réduction des impôts, laquelle libère de l'espace fiscal pour l'autre ordre de gouvernement.**

### **Les provinces sont divisées et semblent incapables de s'opposer à l'envahissement**

Même avec la création du Conseil de la fédération, les provinces n'ont pas la même position face au déséquilibre fiscal. L'échec des discussions de la dernière rencontre des membres du Conseil qui a eu lieu ces derniers jours à Saint-Jean, T.-N. et L le démontre clairement. De façon générale, les gouvernements des provinces les moins peuplées et les moins riches (souvent récipiendaires des droits de péréquation) expriment leur approbation lorsque les transferts du gouvernement fédéral aux provinces augmentent, même si ces transferts sont conditionnels. Elles n'ont pas le choix ; mieux vaut donner plus de services à leurs citoyens et accepter un peu de perte d'autonomie de gestion dans certains domaines. Ces transferts les empêchent d'ailleurs de couper dans d'autres secteurs de services. En termes de flux financiers, ces transferts fédéraux impliquent pour ces provinces une entrée nette de fonds sur leur territoire.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Les transferts qu'un gouvernement provincial reçoit du gouvernement fédéral sont supérieurs à ce que ce dernier collecte dans cette province pour financer ces mêmes programmes de transferts.

### L'Ontario et l'Alberta

Les gouvernements de ces deux provinces qui sont relativement riches et qui ne sont pas des récipiendaires de droits de péréquation désirent que les gouvernements provinciaux fonctionnent de façon plus autonome par rapport au gouvernement fédéral. Malgré la richesse de leur province, ces deux gouvernements provinciaux ont quant même signé des ententes avec le gouvernement fédéral afin de recevoir des transferts autres que la péréquation (entente sur la santé, ententes sur le système de garderies, ententes sur le programme d'infrastructures...). Dernièrement, suite à la publication du rapport du Groupe d'experts sur la péréquation et la formule du financement des territoires (GEPFFT), ils ont protesté contre une hausse de l'enveloppe du programme de péréquation et demandé que, **si le gouvernement fédéral imposait une hausse de ses transferts aux provinces**, ils préféreraient que ce soit des hausses dans les transferts autres que la péréquation faisant en sorte que les sorties nettes de fonds de leur territoire engendrées par ces programmes fédéraux soient plus faibles que celles liées au programme de péréquation.

### Le Québec

Le gouvernement du Québec est l'un des gouvernements provinciaux qui critiquent le plus le gouvernement fédéral pour l'envahissement dans ses champs de compétence exclusifs. Cependant, faisant face à une situation budgétaire très tendue, il n'a pu s'empêcher, lui aussi, de signer des ententes afin de profiter, à court et à moyen terme des surplus d'Ottawa. Comme pour les provinces les plus petites et les moins riches, les transferts fédéraux impliquent pour le Québec des entrées nettes de capitaux importantes en provenance de l'Ontario et de l'Alberta. Il ne faut donc pas se surprendre que le gouvernement du Québec soit premièrement intéressé par une augmentation de l'enveloppe du programme de péréquation (il est un récipiendaire de ce programme) et deuxièmement par une augmentation des autres transferts fédéraux aux provinces (par exemple, dans le secteur de l'éducation post-secondaire).

À l'exception de l'Alberta, les gouvernements des provinces canadiennes ne peuvent pas se permettre de refuser les milliards de transferts d'Ottawa, tant sur le plan politique qu'économique. En utilisant son pouvoir de dépenser, le gouvernement fédéral a créé une dépendance entre lui et la plupart des provinces. **Cette dépendance, il est le seul à pouvoir y remédier en réduisant massivement et simultanément ses transferts aux provinces et ses impôts.** Comme je l'ai mentionné plus haut, je ne pense pas qu'il soit prêt à faire ce choix. Bien au contraire. Nous continuerons donc à entendre un discours incohérent de la part des provinces :

N'envahissez pas nos champs de compétence mais donnez nous des transferts dans ces mêmes champs de compétence.

Et maintenant, l'envahissement a atteint les administrations municipales par le biais du programme de subventions à l'infrastructure des municipalités.

## SECTION 2 : ARGUMENTATION POUR ET CONTRE UNE PLUS GRANDE CENTRALISATION

### L'effet redistributif des transferts fédéraux

Mais pourquoi le gouvernement fédéral désire-t-il tant envahir le domaine des responsabilités provinciales ? Oublions pour le moment les raisons politiques, lesquelles ont été grandement soulevées dans le débat public. Il y a tout lieu de croire qu'elles continueront de l'être.<sup>3</sup> **Est-ce qu'une des raisons de cet envahissement serait le désir de favoriser une meilleure redistribution de revenus au niveau de l'ensemble du Canada ?**

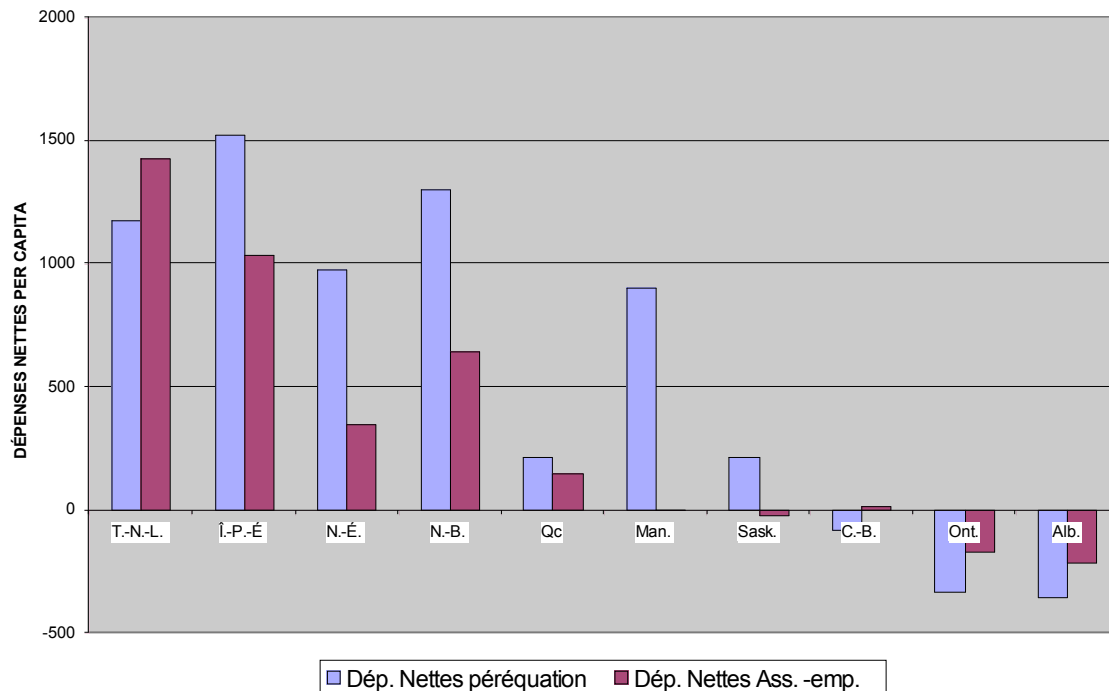
Pourquoi le gouvernement ferait-il un versement de 1 \$ milliard à un gouvernement provincial, dans le cadre d'un de ses programmes de transferts, s'il doit taxer les contribuables de cette même province pour une somme de 1 \$ milliard afin de financer ce programme ? Ce cas est celui d'un transfert net nul ; une entrée de fonds de 1 \$ milliard dans une province est compensée par une sortie de 1 \$ milliard de cette même province. Exclusion faite des raisons politiques, il y aurait peu de raisons de faire une telle chose. La province n'a qu'à taxer directement ses contribuables pour obtenir cette somme. Il y aurait donc moins de raisons de faire des transferts aux gouvernements provinciaux (autres que la péréquation) quand le gouvernement fédéral ne recherche pas par de tels programmes à accomplir une certaine redistribution des revenus.

Le programme de péréquation dont l'enveloppe est près de 10 \$ milliards est l'exemple type du programme conçu expressément pour faire une redistribution des revenus entre les provinces. Les provinces les moins riches font face à une entrée nette de fonds et les provinces les plus riches font face à une sortie nette de fonds. Les autres programmes de transferts fédéraux dont l'enveloppe dépasse les 80 \$ milliards [transferts aux personnes (principalement l'Assurance-emploi et transferts aux aînés) et transferts aux provinces (principalement les Transferts canadiens en santé et autres programmes sociaux (TCSPS))] sont également des programmes qui contribuent également à divers degrés à une redistribution des revenus entre les provinces par le biais d'entrées et de sorties nettes de fonds. Le programme d'Assurance-emploi est un programme dont la contribution à la redistribution des revenus est importante. Comme on peut le voir au graphique suivant, il y a une très forte corrélation entre les transferts nets produits par ce programme et le programme de péréquation. Ceci reflète le fait que les provinces récipiendaires des droits de péréquation ont des taux de chômage relativement élevés.

---

<sup>3</sup> Pour mieux façonner l'identité nationale (le «nation –building») et ainsi favoriser l'unité du pays, pour avoir plus de contrôle et de pouvoir, pour avoir plus de visibilité auprès de l'électorat et ainsi faciliter sa réélection, etc...

## PÉRÉQUATION VERSUS ASSURANCE-EMPLOI



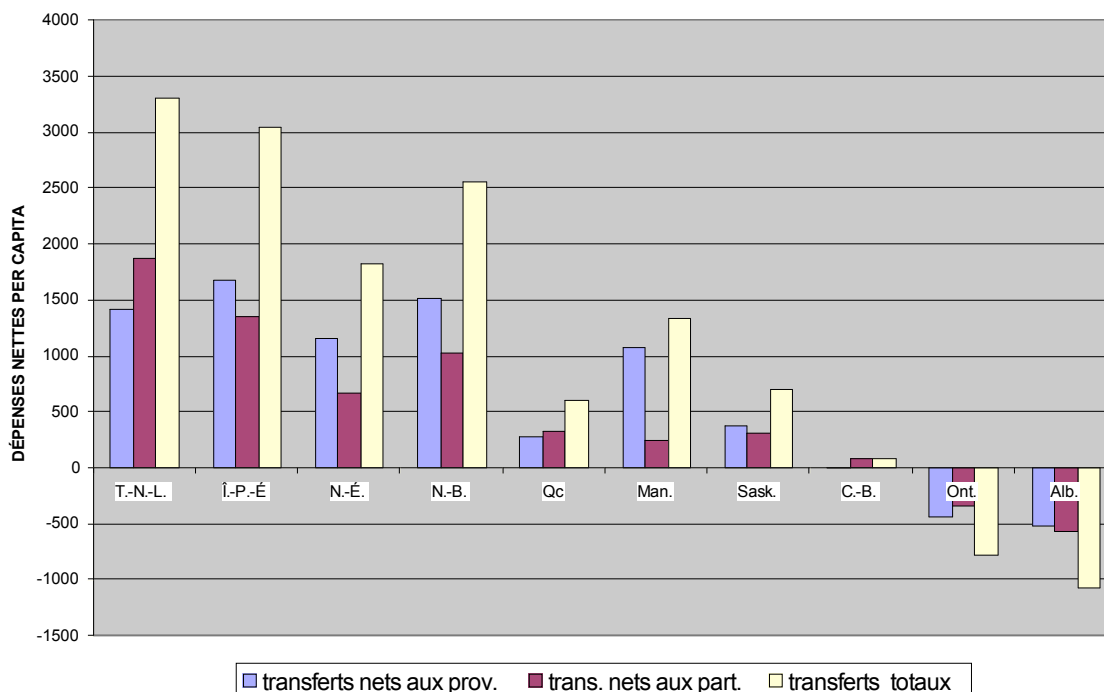
Voit le mémoire que j'ai remis au GEPFFT :

<http://www.eqtf-pfft.ca/submissions/AnalyserLeProgrammeDePerequation.pdf>

Même lorsque le gouvernement fédéral fait un transfert aux provinces d'un montant fixe per capita (par exemple : le TCSPS), les provinces les moins riches reçoivent plus que le montant que le gouvernement fédéral collecte sur leur territoire pour financer ce programme. Inversement, pour les provinces les plus riches, il y a une sortie nette de fonds. Selon les estimations présentées dans mon mémoire remis au GEPFFT, le gouvernement du Québec recevait de ce programme en 2003-04 environ 6,6 \$ milliards et les contribuables Québécois contribuaient environ 6,1 \$ milliards à son financement. Il y aurait donc eu un transfert net (ou une entrée nette de fonds) de près de 0,5 \$ milliard de dollars en faveur du Québec. Les programmes de transferts du gouvernement fédéral n'augmentent pas directement la capacité fiscale du secteur gouvernemental ; ils la redistribuent entre les provinces. Cela fonctionne comme un système de vases communicants : on n'ajoute pas du liquide dans le système mais on change sa répartition entre les vases.

**Plus de la moitié des transferts nets produits par l'ensemble des programmes de transferts du gouvernement fédéral, sont produits par les programmes autres que le programme de péréquation.** Voici un graphique qui illustre l'effet redistributif de l'ensemble des transferts fédéraux :

### EFFETS REDISTRIBUTIFS DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX

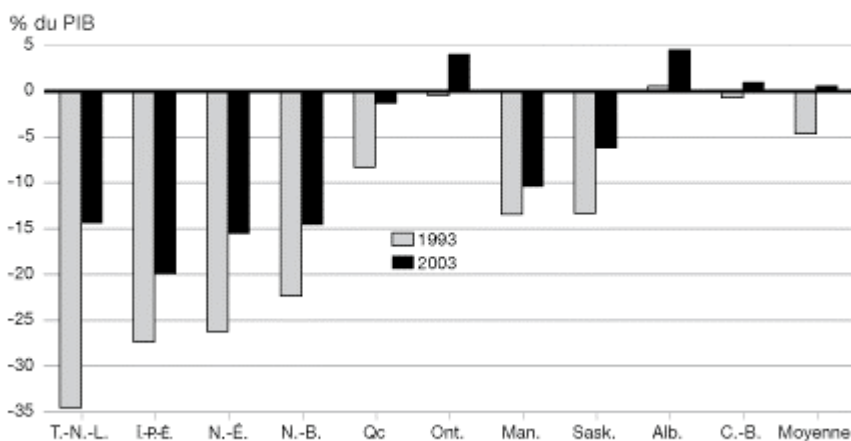


Voir le mémoire remis au GEPFFT

Ce graphique démontre donc que les programmes de transferts ont un impact très important sur la redistribution des revenus entre provinces. On a la même perception lorsque l'on analyse l'effet redistributif de l'ensemble des dépenses du gouvernement fédéral, comme en fait foi le graphique suivant qui est présenté dans le document budgétaire du gouvernement fédéral mentionné plus tôt :

Graphique A2.12

### Les soldes financiers fédéraux ont augmenté dans toutes les provinces depuis le milieu des années 1990 en raison de l'assainissement des finances fédérales



Source : Statistique Canada : Comptes économiques provinciaux

Quand les dépenses **nettes** du gouvernement fédéral représentent de 15 à 20 % du PIB d'une province, cette province est fortement dépendante du gouvernement fédéral et des contributions nettes provenant des autres provinces, notamment de l'Ontario et de l'Alberta. Notez que cette situation perdure même si le gouvernement fédéral enregistre des surplus importants depuis plusieurs années.

L'envahissement des champs de compétence provinciale par le biais de la croissance des programmes des transferts aux gouvernements provinciaux (**autres que la péréquation**) n'est pas nécessaire au maintien ou à l'accroissement 1) du niveau de redistribution des revenus entre provinces ou 2) plus spécifiquement au rapprochement des capacités fiscales des gouvernements provinciaux. **Le gouvernement fédéral n'a pas besoin d'offrir des transferts en santé et de subventionner les investissements en infrastructure dans les municipalités ; il pourrait réduire ses dépenses dans ces programmes et réduire, par un montant presque équivalent, ses impôts tout en augmentant légèrement ses dépenses de péréquation de façon à maintenir inchangé l'effort de redistribution de revenus entre les provinces.** Cette approche lui permettrait donc de remplir ses obligations constitutionnelles en faisant en sorte que gouvernements provinciaux aient "*des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables*". Les négociations sur le rétablissement de l'équilibre fiscal doivent inclure la détermination du montant total des droits de péréquation.

Dans le débat public entourant les négociations sur le déséquilibre fiscal, il faudrait également discuter de l'ampleur de l'effort de redistribution des revenus des provinces fait par le gouvernement fédéral. Désirons-nous que cet effort de redistribution demeure au niveau présent, qu'il soit encore plus grand ou qu'il soit plus petit ? J'ai l'impression que cette question ne sera pas abordée de front durant cette période de négociation sur le déséquilibre fiscal. Le rapport du GEPFFT, récemment publié et recommandant, entre autres choses, une augmentation de l'enveloppe du programme de péréquation, 1) ne discute à peu près pas des transferts nets (entrées nettes de fonds) entre provinces impliqués par ce programme, 2) ne situe aucunement l'effort redistributif de ce programme à l'intérieur de l'effort globale de redistribution produit par l'ensemble des programmes de transferts du gouvernement fédéral et 3) n'analyse aucunement si ces programmes ont contribué à créer à long terme un essor économique plus grand ou plus faible des provinces bénéficiaires et du Canada dans son entier.<sup>4</sup> Le rapport du GEPFFT ne nous informe pas si l'ensemble des programmes de transferts du gouvernement fédéral est responsable ou non d'une sur-correction au niveau des capacités fiscales de ces provinces<sup>5</sup> et s'il crée ou ne crée pas un lien de dépendance à long terme.<sup>6</sup> On est donc très peu loquace sur des questions qui sont pourtant très importantes. Pourquoi les évite-

---

<sup>4</sup> N'oublions pas que les deux derniers items ne faisaient pas partie du mandat du GEPFFT.

<sup>5</sup> Une province recevant des droits de péréquation pourrait accroître sa capacité fiscale au dessus une ou plusieurs provinces non éligibles à recevoir des droits de péréquation (voir le mémoire que j'ai remis au GEPFFT).

<sup>6</sup> Certaines provinces semblent dépendantes non seulement des transferts de péréquation à moyen et à long terme, mais aussi de la prévisibilité de ces transferts parce que leur marge de manœuvre budgétaire à court terme est très mince.

t-on ? Est-ce tabou de parler de tels sujets ? **Est-ce que l’envahissement progressif par le biais des programmes de transferts autres que la péréquation est un moyen de favoriser une plus grande redistribution des revenus sans soulever de trop grands débats entre les gouvernements provinciaux et sans que le public ne s’en rende compte ?**

### **Économies d’échelle et regroupement des provinces**

Une raison économique qui pourrait justifier l’envahissement des champs de compétence provinciale serait la possibilité de réaliser des économies d’échelle. Un programme pancanadien pourrait être plus efficace et plus efficient que dix programmes provinciaux. Selon cette logique, il serait préférable d’avoir un programme pancanadien d’Assurance-emploi que d’en avoir dix : un seul ensemble de règles, une seule base de données, un seul ensemble de logiciels d’opération, pas de problème avec les cas où des travailleurs passent d’une province à l’autre, des coûts administratifs totaux plus bas, etc ...

Si le gouvernement fédéral pense qu’il y a de telles économies d’échelle à réaliser lorsqu’il **est le seul gestionnaire** d’un service au niveau de l’ensemble du pays, il devrait présenter son analyse. **Le fardeau de la preuve est sur ses épaules.** Est-ce que les économies d’échelle sont plus importantes dans un monde plus globalisé (le grand village) ? Si c’est le cas, est ce que l’on verra une gestion de plus en plus centralisé du secteur gouvernemental des pays industrialisés ? Est-ce que le gouvernement fédéral pourrait générer des économies d’échelle en gérant l’ensemble du système de santé ou/et l’ensemble du système d’aide sociale ou/et l’ensemble du système d’éducation ?

Le gouvernement fédéral pourra peut-être faire plus facilement la démonstration qu’il y a d’importantes économies d’échelle à réaliser dans le cas des provinces les plus petites. Par contre, ce sera plus difficile de faire une telle démonstration pour le cas des provinces les plus peuplées (Ontario, Québec, Colombie britannique et Alberta). De plus, il faut tenir compte du fait que plus un système est gros, plus il y a un risque de faire face à des déséconomies d’échelle (ex. une bureaucratie de plus en plus lourde) et à une réduction de la capacité de répondre aux spécificités régionales.

**Si la réalisation d’importantes économies d’échelle n’est possible qu’avec les petites provinces, il faudra alors se poser les deux questions suivantes :**

- 1. Est-ce que les grandes provinces doivent sacrifier leur autonomie pour aider les petites provinces ?**
- 2. Est-ce qu’une des solutions possibles ne serait pas de regrouper les petites provinces plutôt que de centraliser la gestion au niveau pancanadien (cinq grandes provinces pour les cinq grandes régions du Canada) ?**

Ces questions ne seront sûrement pas mises sur la table lors des prochaines rondes de négociation car les implications politiques sont si énormes qu’aucun gouvernement (fédéral ou provincial) ne veut les aborder, d’autant plus qu’elles impliqueraient des changements constitutionnels majeurs.

**Pour les cas où le gouvernement fédéral désire agir, non pas comme principal gestionnaire, mais seulement comme un pourvoyeur de fonds qui impose certaines conditions (ex. les transferts TCSPS), il faudrait qu'il démontre quelle est la valeur ajoutée de sa contribution :**

- Est-il un meilleur gestionnaire que les provinces ? Probablement pas.
- Accomplit-il cette tâche parce qu'il veut aider les provinces les plus pauvres ? Non, puisqu'il peut remplir cette tâche via le programme de péréquation.
- Accomplit-il cette tâche parce qu'il a des surplus budgétaires temporaires ? Les transferts permanents doivent être financés par des revenus permanents. Si le gouvernement a des surplus permanents, il doit libérer de l'espace fiscal pour les autres ordres de gouvernement par une baisse permanente de ses impôts et taxes.

### **Remarques finales**

L'existence du déséquilibre fiscal est principalement le résultat de l'envahissement des champs de compétence provincial par le gouvernement fédéral. **Il ne peut y avoir un équilibre fiscal lorsqu'un ordre de gouvernement envahit le territoire d'un autre ordre de gouvernement.** L'existence de surplus budgétaire sur plusieurs années permet à un ordre de gouvernement de réduire sa dette à un niveau désiré et de libérer de l'espace fiscal pour les autres administrations gouvernementales. En aucune façon, ces surplus ne doivent être utilisés pour envahir de façon permanente le territoire des autres administrations gouvernementales.

L'envahissement que l'on a observé ces dernières années et que le présent gouvernement fédéral reconnaît, a eu pour effets

- de camoufler la taille des surplus,
- de générer beaucoup de confusion dans l'analyse des finances publiques,
- de déresponsabiliser les provinces en les poussant à éviter de taxer leurs contribuables pour payer les services qu'elles offrent et
- de rendre encore "*plus difficile pour les Canadiens de déterminer quel ordre de gouvernement devrait avoir à rendre des comptes au sujet d'une politique ou d'une initiative donnée.*" (p. 24)

Corriger le déséquilibre fiscal implique selon moi :

1. un retrait des territoires occupés,
2. une libération de l'espace fiscal tout en maintenant l'effort de redistribution des revenus, ainsi que
3. l'adoption et le respect de bonnes règles de gouvernance :
  - Respect des responsabilités (compétences)
  - Autonomie décisionnelle
  - Arrimage entre les responsabilités et la capacité financière
  - Rapports d'intendance de qualité
  - Coordination (surtout dans les champs de compétence partagée (ex. : environnement))

*Notez que le principe de priorités partagées, n'est pas dans cette liste.*

Au royaume de la déresponsabilisation, les gouvernements provinciaux font la file à la porte du bureau du premier ministre du Canada et les municipalités font la file à cette même porte et à la porte du bureau du premier ministre de leur province. Tous demandent plus de transferts et de subsides pour gérer ce dont ils sont responsables. Veut-on vraiment mettre fin à cette façon de faire ? Veut-on que chaque ordre de gouvernement soit aussi autonome que possible ? Ou au contraire, veut-on évoluer graduellement, sans faire officiellement des changements constitutionnels, vers un mode de gestion où le gouvernement fédéral prend les guides dans tous les domaines du secteur gouvernemental et où les autres administrations gouvernementales deviennent des opérateurs régionaux ?